Quarante-quatrième année. — N° 61 (EDITION DU SOIR) JEUDI 2 MARS 1899

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la librairie Watteeuw, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A Mouscron, chez M. Hanar Lecoeur, rue de la Station. — En vente à Paris aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par fil spécial)

LA MALADIE DU PAPE

LE CRIME DE TOURCOING

LES ASSASSINS

Le Meurtre de Mouscron

NOUVEAUX DÉTAILS

LA MALADIE DE LÉON XIII

Le Pape opéré d'un kyste

Paris, 1er mars. — L'*Agence Havas* communique à une heure du soir, le télégramme suivant :

« Le Pape a passé une nuit relativement bonne. Ce matin, il va un peu mieux. On a pris des mesures sévères pour interdire l'entrée du Vatican à tous ceux qui n'ont pas de raisons légitimes.

» Les journaux du matin disent que la maladie, dont souffre Sa Sainteté, est une fièvre rhumatismale. Selon le *Don Quichotte*, la maladie serait compliquée de diarrhée. Un autre journal prétend qu'on craindrait une pleurésie.

» Les journaux catholiques continuent à garder le silence. En somme, la maladie du Pape ne serait pas grave, mais c'est l'âge du malade qui alarme son entourage. »

A partir de deux heures, l'*Agence Havas* a communiqué successivement les dépêches suivantes :

« Rome, 1er mars, midi 20. — Le Pape vient d'être opéré d'un kyste ; l'opération a très bien réussi. Le malade n'a pas de fièvre. »

« Rome, 1er mars, midi 45. — Le docteur Lopponi n'est pas sorti, jusqu'à présent, du Vatican, où il a passé la nuit.

» Le docteur Mazzoni s'est rendu auprès du Pape, ce matin, à huit heures et demie, mais il ne faisait, au malade, qu'une courte visite, et quittait à neuf heures le Vatican pour y revenir, une heure après, pour opérer le Pape du kyste dont il souffrait, depuis longtemps, à la jambe gauche. Le Pape a très bien supporté l'opération.

» Les médecins déclarent que la fièvre est maintenant disparue, et espèrent éviter des complications.

» La cérémonie de demain est contremandée, mais le Pape désire que la chapelle cardinalice soit tenue, après-demain vendredi, comme il avait été décidé.

» Rome, 1er mars, 2 h. 50. — Nous avons interviewé le chirurgien Mazzoni, comme il sortait du Vatican. Il nous a confirmé avoir, à 9 h. 30, opéré le Pape d'un kyste à la jambe gauche. L'opération a parfaitement réussi.

» La fièvre, dont le Pape souffrait, était exclusivement causée par ce kyste, qui était à l'état d'inflammation. Le docteur Mazzoni se montre rassuré ; il retournera, cet après-midi, au Vatican, auprès du Pape. »

« Rome, 1er mars, 3 h. 10. — Le Pape avait manifesté le désir que l'on perçât le kyste dont il souffrait, au lieu de procéder à une opération.

» Mais hier soir, les médecins insistèrent pour que cette opération fut faite. Le Pape y consentit alors.

« Il vient de prendre des œufs, des biscuits et du Marsala.

» Le docteur Laponi, qui est au Vatican et qui a vu Léon XIII à une heure et demie, confirme que l'état du malade est assez satisfaisant.

» Un grand nombre de dépêches arrivent au Vatican demandant des nouvelles de la santé du Pape.

» Les prélats, les membres du corps diplomatique et de l'aristocratie vont s'informer de son état de santé. »

PERQUISITIONS A LA « LIGUE »

des « Droits de l'homme et du citoyen »

Paris, 1er mars. — La Ligue pour la défense des Droits de l'homme et du citoyen a été aussi l'objet de perquisitions de la part du gouvernement. Ce matin à six heures, M. Martin, commissaire aux délégations judiciaires, muni du mandat de M. le juge d'instruction Fabre, s'est rendu aux bureaux de la Ligue. Il n'y avait personne.

Un employé demeurant dans le voisinage, prévenu aussitôt, est arrivé quelques instants après. Le commissaire a alors commencé sa perquisition ; il a saisi plusieurs correspondances et des placards de la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, quelques dossiers, un exemplaire de chacune des brochures qui se trouvaient là, et a ensuite fait apposer les scellés sur le coffre-fort. Tout était fini à neuf heures.

Les perquisitions de mercredi matin

Paris, 1er mars. — Voici la liste des perquisitions qui ont été opérées, ce matin, par ordre de M. Fabre, juge d'instruction :

Par M. Doude, chez M. Vaudois, au siège de la *Patrie Française*, 97, rue de Rennes.

Par M. Bénézeth, chez le colonel Monteil.

Par M. Berthelot chez M. Syveton, membre de la *Patrie Française*.

Par M. Dernes, chez M. Croissy.

Par M. Egardener, chez M. Lepicque, de la *Ligue des Droits de l'Homme*.

Par M. Euriat, chez M. Fontaine, de la *Ligue des Droits de l'Homme*.

Par M. Hamard, chez M. Morhandht, de la *Ligue des Droits de l'homme*.

Par M. Marion, au siège de la *Ligue Monteil*, route de Balzac.

Par M. Martin, au siège de la *Ligue des Droits de l'homme*.

Par M. Roy, chez M. Cauthereim, 13, rue de Savoie.

Par M. Valet, chez M. Dausset, 12, rue du Regard.

Par M. Bernard, chez M. Thuret.

Par M. Guérin, chez M. Robinet.

Par M. Garniot, chez M. Declecker, secrétaire général du Comité plébiscitaire.

Enfin par M. Mourgues, chez M. le baron Legoust.

LA « LIGUE DE LA PATRIE FRANÇAISE »

Sous le titre de la « Ligue menacée », M. François Coppée publie dans le *Gaulois* un article dont voici un extrait :

« Grâce à l'admirable explosion de patriotisme que nous avons suscitée, l'Europe, où, depuis plus d'un an, nous étions calomniés et outragés, sait maintenant combien était factice l'agitation fomentée autour de l'hypothèse — très peu soutenable, d'ailleurs — d'une erreur commise par un conseil de guerre.

» Elle sait surtout — et c'est là le vrai service que nous avons rendu — qu'il n'y a, chez nous, aucun désaccord entre le peuple et l'armée, que les hommes d'étude et de pensée sont pleins d'un affectueux respect pour nos soldats et pour leurs chefs, que l'épée de la France est pure, que son drapeau est sans tache.

» Maintenant, je veux bien convenir que certains d'entre nous, brusquement jetés en pleine lutte par la mort subite du président Faure et la crise qui en fut la conséquence, ont plutôt obéi à l'impulsion de leur nature, qu'aux conseils d'une prudente sagesse.

» Mais ils ont agi en leur nom personnel, ils réclament pour eux seuls la responsabilité de leurs paroles et de leurs actes. La Ligue n'y est pour rien, elle n'en saurait recevoir le contre-coup sans une scandaleuse injustice.

» Prenons, par exemple, mon accolade à Déroulède — et, entre parenthèses, l'attitude du chevaleresque prisonnier, attirant sur lui toute la foudre, me donnerait envie de recommencer. Si ce geste cordial et spontané est vraiment, pour nos parlementaires, l'abomination de la désolation, qu'on me frappe.

» Mais qu'on laisse la Ligue poursuivre son œuvre pacifique et sereine, exalter, du haut de la tribune populaire, l'amour de la patrie et rappeler aux Français leurs glorieuses traditions. »

L'incident de Mascate

Paris, 1er mars. — Une dépêche de Constantinople au *Daily Mail* annonce que le sultan n'a aucunement l'intention d'intervenir dans l'incident de Mascate, malgré que le sultan de ce pays soit vassal de la Porte. L'Angleterre et la France sont laissées libres de régler l'affaire elles-mêmes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Dépêches de nos correspondants particuliers et par fil spécial)

Séance du mercredi 1er mars 1899

La séance est ouverte à 1 heure 10, sous la présidence de M. Cochery.

LE BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

On aborde la suite de la discussion du Budget de l'Instruction publique.

On en est resté au chapitre 48 (Enseignement primaire).

Plusieurs députés de la Seine demandent une augmentation de 7.500 fr. en faveur des inspecteurs primaires de la Seine.

Après les observations de M. Leygues, l'amendement est renvoyé à la commission de l'enseignement.

Le chapitre 48 est adopté.

M. Bazille propose, au chapitre 49 (Ecoles normales primaires), un relèvement de crédit de 80,600 francs, pour augmenter le traitement des professeurs.

L'amendement, sur la demande de MM. Leygues et Faure, est renvoyé à la commission de l'enseignement.

Les chapitres 49 à 52 sont adoptés.

M. Carnaud, sur le chap. 53, propose de porter le crédit de 121,813 à 908,097 fr., afin de réduire de 15 à 10 0/0 l'effectif numérique des instituteurs stagiaires, de 25 à 20 0/0 celui des instituteurs de 5e classe, et de porter de 20 à 25 0/0 celui des instituteurs de 3e classe, et de 10 à 15 0/0 celui des instituteurs de 1re classe.

M. Leygues reconnaît que l'avancement laisse à désirer, mais le Sénat est saisi actuellement d'un projet ayant pour base la mise à la retraite annuelle de 3,000 instituteurs, ce qui permettrait de faire 7 à 8000 promotions.

Il prie donc M. Carnaud de retirer l'amendement.

M. Carnaud insiste ; son amendement est repoussé par 253 voix contre 225.

M. Gouzy demande une augmentation de cent francs, à titre d'indication en vue de la suppression du pourcentage dans les classes d'instituteurs.

M. Leygues objecte que cet amendement tend à abroger deux lois, et engagerait l'Etat dans des dépenses qu'il est impossible d'évaluer.

M. Gouzy renonce à la suppression du pourcentage, mais maintient l'amendement pour prendre acte des promesses faites tout à l'heure à M. Carnaud. L'amendement est adopté.

M. Hubert se plaint que le pourcentage soit nuisible à certains départements et que l'avancement des institutrices soit plus rapide que celui des instituteurs.

Le commissaire du gouvernement reconnaît la justesse des observations de M. Hubert, mais le projet ministériel nouveau bénéficiera surtout aux instituteurs.

M. Lerolle fait l'éloge des écoles libres ; il demande qu'on ne tolère pas, dans les écoles de l'Etat, des attaques contre la religion et il proteste contre la création d'écoles qui n'ont pas d'élèves.

MM. Levraud et Berthelot interrompent l'orateur qui continue en réclamant le développement de l'enseignement manuel dans les écoles primaires.

Il rend hommage aux maîtres de l'enseignement officiel, mais il s'élève contre les tendances irréligieuses de l'enseignement et attaque les loges maçonniques, comme des centres d'anticléricalisme. (Interruptions à gauche).

M. Lerolle, répondant à un interrupteur qui rappelle le récent scandale de Lille, dit qu'il pourrait y opposer d'autres faits scandaleux, mais, ajoute-t-il, il y a des boues que je n'aime pas à remuer.

Il demande qu'on respecte la liberté de tous, et qu'on mette fin aux querelles religieuses. (Applaudissements à droite).

M. Leygues nie qu'on donne un enseignement sectaire dans les écoles de l'Etat.

La diminution des élèves dans les écoles communales tient plutôt à des causes économiques que religieuses.

M. Berteaux dit que beaucoup d'élèves ont émigré dans les écoles congréganistes, sous le ministère Méline, qui avait abdiqué les droits de la République.

M. Leygues ajoute que, dans les écoles de l'Etat, on pratique la neutralité réligieuse et le respect absolu des consciences de l'instituteur et du prêtre, l'un à l'école, l'autre à l'église, dans l'enseignement de ce qu'ils doivent enseigner.

Les enfants ne rencontrent aucune intolérance pour accomplir leur devoirs religieux.

S'il y a gêne quelquefois, elle vient du curé qui ne veut pas s'entendre avec l'instituteur.

(La séance continue).

SÉNAT

(Dépêches de nos correspondants particuliers et par fil spécial)

Séance du mercredi 1er mars 1899

La séance est ouverte à 3 heures 10, sous la présidence de M. de Verninac, vice-président.

Le Président donne lecture d'une dépêche de condoléances adressée par le Sénat, de Rome, à l'occasion de la mort de M. Félix Faure. (Applaudissements.)

L'AMENDEMENT BERNARD

au projet de dessaisissement

Après diverses rectifications au procès-verbal, on aborde la discussion d'un amendement de M. Bernard au projet de dessaisissement.

M. Lebret fait observer à M. Bernard que la mention stipulant, dans son amendement, que les débats seront publiques et contradictoires est inutile.

Cette mention, en effet n'est pas inscrite dans le Code, et pourtant les débats prévus par le code sont publics et contradictoires.

M. Bernard consent à la suppression de cette mention, pourvu, bien entendu qu'il reste établi que les débats seront publics et contradictoires.

M. Désal constate que, étant donné l'enquête de la chambre criminelle et le dépôt du dossier de l'enquête entre les mains du procureur général, on doit considérer que l'affaire Dreyfus est en l'état.

Or, d'après le texte proposé, la chambre criminelle doit juger, si l'affaire est en l'état.

L'orateur ne comprend donc pas pourquoi la chambre criminelle ne jugerait pas et demande des explications à ce sujet.

M. Lebret répond que c'est un arrêt déclarant recevable la requête en révision, et déclarant aussi que l'affaire n'était pas en l'état, puisque en même temps, l'enquête était ordonnée.

M. Maxime Lecomte maintient que l'affaire est aujourd'hui en l'état. (Protestations au centre et à droite.)

LE PROJET DU GOUVERNEMENT

Le paragraphe 1er du projet du gouvernement est voté par 158 voix contre 118.

(La séance continue).

LE CRIME

de la rue de Roubaix

A TOURCOING

Le départ de Dubois pour Lille

Ainsi que nous l'avons annoncé, Henri Dubois, le complice de Denise Debruque, a été transféré mercredi matin à Lille.

Avant son départ il avait été de nouveau interrogé par M. le commissaire central. En face du magistrat, le prisonnier a fait la déclaration que nous avons rapportée.

Le convoi ordinaire des prévenus quitte Roubaix par le train de 9 heures 18 du matin. Mercredi, bien avant l'heure indiquée, plusieurs centaines de curieux étaient massés sur la place de la Gare, attendant l'arrivée de la voiture cellulaire.

Quand le véhicule bien connu déboucha de la rue de la Gare, des cris s'élevèrent parmi la foule impatiente : Le v'là ! le v'là ! Aussi, grand fut le désappointement de cette même foule quand elle apprit que Dubois ne faisait pas partie du convoi.

En effet, voulant éviter les manifestations tapageuses, M. le commissaire central a jugé prudent de faire prendre à Dubois et aux agents le car à vapeur par Lille qui part de Roubaix à dix heures et demie.

Au Parquet. — L'interrogatoire de Dubois

Henri Dubois est arrivé au Parquet, ce matin. Il a été conduit de suite devant M. Prud'homme, juge d'instruction, qui lui a d'abord fait décliner son état-civil. Comme l'exige la loi sur l'instruction criminelle, il l'a ensuite averti qu'il avait le droit de prendre un avocat, ou d'en demander un d'office au bâtonnier, et qu'il pouvait ne pas s'expliquer sur les faits qui lui sont imputés.

Henri Dubois a bien demandé un avocat, mais il a préféré répondre de suite aux questions qu'on lui posait. Il a renouvelé les aveux qu'il avait passés, la veille, et a donné des détails sur le crime, et sur ce qu'il avait fait après le crime.

Se trouve-t-on enfin devant le vrai coupable ? Cela est tout à fait vraisemblable, car maintenant Dubois est complètement dégrisé, et s'il n'avait agi que sous l'empire de la boisson, il aurait aujourd'hui rétracté ses premiers aveux. Toutefois, pour éviter toute chance d'erreur, M. Prud'homme a commis aussitôt M. le docteur Castiaux, médécin-légiste, pour aller de suite visiter le prévenu à la maison d'arrêt, et l'examiner minutieusement, afin de constater si l'on ne retrouve pas sur lui des traces de sang ou des égratignures, traces manifestes de la lutte violente qu'il a dû soutenir avec sa victime.

Dubois est actuellement sous l'empire d'une dépression et d'un abattement extraordinaires. Il répond à peine aux questions qu'on lui pose et semble complètement hébété. C'est le lendemain d'une noce épouvantable et, s'il est coupable, le réveil ne doit pas être des plus gais.

L'avocat de Dubois

Au dernier moment, nous apprenons que l'avocat de Dubois vient déjà d'être désigné. En effet, M. Prud'homme, pour éviter toute ombre d'illégalité, a immédiatement envoyé une lettre à Me Barbe, bâtonnier de l'ordre des avocats, lui faisant part de la demande du prévenu. Aussitôt Me Barbe a commis Me Rajat, qui se trouvait au Palais de Justice, et ce dernier s'est rendu de suite à la maison d'arrêt, où il a conféré quelques instants avec son client.

L'interrogatoire de Denise Debruque

Denise Débruque a été également interrogée par M. Prud'homme, cette après-midi, en présence de son avocat, Me Delesalle. Rien de saillant ne s'est produit, croyons-nous. Elle a renouvelé ses aveux et la dénonciation d'Henri Dubois, mais elle n'a pu être confrontée avec lui, la loi sur l'instruction s'y opposant.

LE MEURTRE DE MOUSCRON

Nouveaux détails

Quelques renseignements, recueillis mercredi matin, tendent à rendre assez mystérieure l'affaire du meurtre de Mouscron.

Voici d'abord de nouveaux détails sur la scène qui s'est déroulée à l'estaminet Jules De Wacle.

Au cabaret des « Amis Réunis »

Lundi, vers dix heures du soir, Van Eeckhout arriva au cabaret des *Amis Réunis*. Ainsi que nous l'avons dit,

DÉSIRÉ VAN EECKHOUT
la victime du meurtre de Mouscron
Ce portrait a été fait d'après une photographie prise il y a quelques années

il était légèrement pris de boisson. Il tenait en main une gourde en fer blanc dans laquelle d'habitude il emportait du café pour la journée.

En entrant, il vit Verbèke au comptoir et une discussion assez vive s'engagea entre les deux hommes, sur un sujet d'ordre absolument intime.

La cabaretière s'interposa, mais en vain, pour faire cesser la dispute.

Entre temps entra au cabaret M. Léopold Verstraete, le patron du Café Saint-Paul, au Couët où a logé Verbèke, depuis le 8 janvier 1899.

Avant cette date le meurtrier demeurait chez Jules De Waele depuis plusieurs années.

Verstraete offrit une « tournée » de chopes et chercha sans y réussir à rétablir le calme. Il quitta l'estaminet vers dix heures et demie.

La nuit du drame

Quelques instants après son départ, Van Eeckhout et Verbèke sortirent à leur tour pour se battre.

Cinq minutes se passèrent, puis le meurtrier vint frapper à la porte du cabaret.

D'après Mme De Waele, Verbèke serait monté à son ancienne chambre et se serait couché.

Nous devons ajouter que le mari de la cabaretière était absent. Depuis quelque jour il travaillait de nuit en fabrique. Seule une petite fille, Martha Dewulf, âgée de sept ans et demie, tenait compagnie à Mme De Waele.

Léopold Verstraete, dont nous avons parlé plus haut, serait revenu vers minuit aux « Amis Réunis » avec un camarade, mais ne voyant pas de lumière et tout étant fermé, les noctambules continuèrent leur chemin.

Obligés de passer en face de la maison de Van Eeckhout, ils ne remarquèrent rien d'anormal, ni sur le trottoir, ni le long de la route.

Où donc aurait été Van Eeckhout de dix heures et demie à minuit ?

On sait cependant que la femme de la victime, en ouvrant la porte, le lendemain, trouva son mari couché contre le mur de la maison et sans vie.

La clef de la porte était déposée sur le seuil ainsi que la gourde de l'ouvrier.

Nouvelle descente du Parquet

Le Parquet de Courtrai descendra de nouveau, à Mouscron, mercredi à trois heures de l'après-midi, pour continuer l'instruction de cette affaire.

Les magistrats seront accompagnés de deux médecins légistes.

LE CRIME DE LILLE

Nous avons annoncé, hier, que le Frère Flamidien devait être interrogé, mercredi après-midi, en présence de son défenseur, Me Chesnelong. A une heure effectivement, l'inculpé a été amené dans le cabinet de M. le juge d'instruction, où se trouvait déjà son avocat. Celui-ci, au moment où il se présentait, pour la première fois, avec l'inculpé, devant le juge, a tenu à formuler une dernière protestation contre les irrégularités de l'instruction et la façon dont il avait été procédé à la confrontation de l'inculpé avec le cadavre à l'amphithéâtre de la Faculté de médecine.

M. Delalé ayant refusé de recevoir cette protestation, Me Chesnelong a déclaré qu'il se retirait, ne voulant accepter d'assister à un interrogatoire que lorsque sa protestation serait actée dans le dossier.

Le juge d'instruction l'a engagé à lui adresser sa protestation par acte d'huissier, mais nous croyons que Me Chesnelong se contentera de la forme la plus courtoise, d'une lettre qu'il demandera au juge de verser au dossier. Me Chesnelong s'est alors retiré et le frère Flamidien a été reconduit à la prison.

Six frères avaient été convoqués à trois heures pour être confrontés avec l'inculpé. Le juge d'instruction leur a fait savoir qu'il n'avait plus besoin d'eux, et que, par conséquent, ils ne devaient pas se déranger.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mercredi 1er mars

Présidence de M. le conseiller Jorck

Ministère public : M. Schultz, avocat général

1re affaire. — **Mœurs**

L'accusé est Alexandre Fayot, âgé de trente-quatre ans, mouleur à Valenciennes.

Fayot est condamné à deux ans de prison. — Défenseur, Me Degand.

2e affaire. — **Banqueroute frauduleuse à Quaregnon (Belgique)**

Jules Leroy, actuellement âgé de 42 ans environ, exerce à Quaregnon la profession de marchand de faïence, de verrerie et d'articles d'éclairage. En août 1897, se trouvant en état de cessation de paiements, il quitta la Belgique après avoir lacéré ses livres, en détournant, d'après l'accusation, au préjudice de ses créanciers, 700 fr. en numéraire, des marchandises, un cheval, un canion, une carriole.

Quelques jours après il fut déclaré failli. Pour retarder sa faillite, il s'était antérieurement livré à une circulation d'effets importante. Il fut condamné, par le tribunal de Mons, pour banqueroute frauduleuse et banqueroute simple, à cinq et deux ans de prison.

Mais ce jugement ne pouvait être exécuté. Leroy, sujet français, s'était réfugié en France. Les autorités belges apprirent qu'il était à Denain et le dénoncèrent officiellement au parquet de Valenciennes. C'est pourquoi il comparaît devant la cour d'assises.

Bourse de Paris du 1er mars

(Par dépêche de notre Correspondant Spécial)

Cours précéd.	Tendance : soutenue	Ouverture	2 h. 25	Clôture
103 ..	3 0/0	103 25	103 15	103 20
... ..	3 0/0 Amortissable	... ..	... ..	... ..
103 60	3 1/2 0/0	104 02	103 95	103 85
39 20	Banque de France	... ..	... ..	39 20
980 ..	Banque de Paris	985 ..	985 ..	985 ..
591 ..	Comptoir National	... ..	595 ..	... ..
750 ..	Crédit Foncier	... ..	... ..	752 ..
894 ..	Crédit Lyonnais	893 ..	899 ..	894 ..
583 .	Société Générale	... ..	... ..	580 ..
1915 ..	Lyon	... ..	1915 ..	1915 ..
.... ..	Midi	... ..	... ..	2122 ..
.... ..	Nord	... ..	... ..	... ..
1860 ..	Orléans	... ..	... ..	... ..
1295 ..	Gaz	1305 ..	1310 ..	1310 ..
669 .	Métaux	... ..	672 ..	669 ..
3575 ..	Suez	3577 ..	3560 ..	3570 ..
525 ..	Dynamite	525 ..	528 ..	528 ..
96 95	Italien	96 ..	96 70	96 62
... ..	Russe Consolidé 4 0/0	... ..	... ..	... ..
94 10	— 0/0 or 1891	94 55	94 55	94 10
... ..	— 4 0/0 1894	... ..	... ..	... ..
.. ..	— 3 1/2 0/0 1894	94 60	94 50	94 20
... ..	Banque Impériale	... ..	... ..	... ..
... ..	Andalous	... ..	... ..	510 ..
777 ..	Autrichiens	... ..	... ..	775 ..
... ..	Lombards	... ..	... ..	470 ..
735 ..	Méridionaux	... ..	723 ..	725 ..
442 ..	Nord-Espagne	450 ..	455 ..	455 ..
221 ..	Saragosse	222 ..	225 ..	221 ..
55 65	4 0/0 Extérieure Espagne	55 70	55 95	55 ..
27 .	3 0/0 Portugais	.. ..	26 90	26 85
... ..	4 0/0 Hongrois or	... ..	... ..	... ..
.. ..	4 0/0 Turc série B.	... ..	... ..	... ..
28	— série C.	28 02	28 02	28 ..
23 90	— série D.	23 97	23 97	23 97
119 25	Chemins Ottomans	119 50	119 75	119 50
575 ..	Banque Ottomane	576 ..	576 25	576 50
298 ..	Tabacs Ottomans	... ..	... ..	301 ..
... ..	Egypte	... ..	... ..	... ..
522 .	Alpines	518 ..	518 ..	518 ..
94 50	BS Af. Chartered	94 ..	94 ..	93 75
45 75	Buffelsdoorn Estate	45 50	45 50	45 25
106 .	Cappe Copper	108 ..	108 ..	107 ..
61 50	Champ d'Or	61 ..	61 ..	61 ..
209 .	Consolitated Goldfields	208 ..	203 ..	205 50
711 ..	De Beers	715 50	707 ..	709 ..
... ..	Ferreira Gold	... ..	... ..	... ..
491 ..	Geldenhuis Estate	494 ..	491 ..	491 ..
89 ..	Huauchaca	.. ..	61 50	61 ..
.. ..	Langlaagte Estate	.. ..	.. ..	... ..
.. ..	Mines d'Or (Comp. Franç.)	.. ..	.. ..	.. ..
69 50	Mozambique (Comp. de)	73 ..	73 ..	71 75
45 .	Mossamedes (Comp. de)	45 50	45 50	45 25
87 50	Randfontein Estate	89 ..	89 ..	89 50
1007 ..	Rio-Tinto	1002 ..	996 ..	1003 ..
269 ..	Robinson Gold	269 ..	268 ..	266 50
158 ..	Simmer et Jack	161 ..	161 ..	161 ..
43 50	Sheba	... ..	... ..	43 ..
220 .	Tharsis	225 ..	224 ..	225 ..
55 75	Transvaal Consol	57 ..	57 ..	56 25
93 ..	French South Afric	.. ..	93 ..	93 ..
200 ..	East Rand	202 ..	201 ..	201 ..
410 ..	Robinson Bank	... ..	... ..	420 ..
62 30	Brésil 4 0/0	62 50	62 30	... ..
70 1/4	Brésil 5 0/0	70 5/8	70 1/8	... ..
... ..	Chinois 4 0/0	... ..	... ..	49 80
... ..	Tonkin 2 1/2 0/0	... ..	... ..	... ..
111 3/16	Consolidé Anglais	111 1/2	111 1/2	111 1/2
25 191 2	Chèque	25 181 2	25 16	25 17
459 ..	Argentine (République) 5 0/0	... .	459 ..	459 .

COURS AU COMPTANT. — Paris, 1er mars

	VILLE DE PARIS	Cours préc.	Clot.		CREDIT FONCIER	Cours préc.	Clot
	—	—	—		—	—	—
OBLIGATIONS	1855-60 3 0/0	—.—	—.—		Bons 1887	55.00	55.50
	1865 4 0/0	546.00	548.00		Bons 1888	51.50	51.75
	1869 3 0/0	425.00	425.00		Communn. 1879	498.00	494.00
	1871 3 0/0	410.00	409.50		— 1880	505.50	505.00
	1875 4 0/0	560.00	560.00		— 1891	401.00	401.00
	1876 4 0/0	560.00	565.00		— 1892	495.50	495.00
	1886 3 0/0	—.—	—.—		Foncières 1877	000.00	000.00
	1886 3 1/2	—.—	—.—		— 1879	505.50	505.00
	1892 2 1/2	393.00	392.50		— 1883	490.00	490.00
	1892 2 1/2	405.50	403.50		— 1885	490.00	491.00
					— 1894	404.25	404.00
					— 1895	491.00	491.00

Bourse Commerciale de Paris

du 1er mars 1899

Avoines	Ouv	Clot	Lin	Ouv	Clot
Courant	17.20	17.15	Courant	45.00	45.25
Prochain	17.30	17.15	Prochain	45.25	45.25
Mars-Avril	17.25	17.25	4 premiers	45.25	45.25
4 premiers	17.40	17.15	4 mars	44.00	44.25
4 mars	00.00	00.00	**Colza**		
Seigles			Courant	49.50	49.50
Courant	44.40	44.40	Prochain	49.75	49.75
Prochain	44.50	44.50	4 premiers	50.50	50.50
Mars-Avril	44.50	44.40	4 mai	52.00	52.00
4 premiers	44.25	44.25	**Alcools**		
4 mars	00.00	00.00	Courant	44.75	44.75
Blés			Prochain	44.75	44.75
Courant	21.20	20.95	4 premiers	44.00	44.00
Prochain	21.40	21.15	4 mai	40.75	40.50
Mars-Avril	21.50	21.30	**Sucres**		
4 premiers	21.25	21.10	Courant	29.87	29.87
4 mars	00.00	00.00	Prochain	30.12	30.02
Farines			4 premiers	30.75	30.75
Courant	43.25	43.05	4 mars	29.25	29.25
Prochain	43.35	43.15	4 mai	.....	29.75
Mars-Avril	43.65	43.25	Roux	.....	10750
4 premiers	43.50	43.20	Raffinés	.....	.....
4 mars	00.00	00.00	Circulation	00.000 sacs	
Corbeil	.... .	49..			

BOURSE DE LILLE DU 1er MARS 1899

Sucres, 600. — Denain et Anzin, 950. — Industrie textile Léon Allard, 456. — Anzin, 3450. — Blanzy, 1790. — Bruay, 1969. — Clarence, 1215. — Courrières, 2180. — Crespin, 325. — Douchy, 950. — Dourges, 242. — Escarpelle, 769. — Fercques, 595. — Flines-lez-Raches, 1100. — Lens, 485. — Liévin, 875. — Ligny-lez-Aire, 540. — Marles, 24900. — Marles, 28000. — Meurchin, 1975. — Ostricourt, 1040. — Vicoigne, 23,300. — Drocourt (1895) 505.

DERNIÈRE HEURE COMMERCIALE

LAINES

(Télégramme de Georges Degoy)

Le Havre, 1er mars. — Le marché reste ferme et les vendeurs sont rares. On a noté aujourd'hui 575 balles dont partie en report.

Le mars se cote 149,50, les autres mois 150 sauf le décembre qui est coté 150,50.

Un village en feu

Chambéry, 28 février. — Le feu s'est déclaré hier soir, vers six heures et demie, au coquet village du Bourget, situé près du célèbre lac du même nom.

L'incendie a pris naissance chez M. Michelier et s'est propagé avec une vitesse inouïe. Le vent du Nord, qui soufflait très violemment en ballayant les flammes vers le sud, communiqua le feu à toutes les maisons établies sur la partie du village qui borde le lac et que rien ne sépare.

C'est ainsi qu'en moins d'une demie heure dix-neuf maisons étaient en feu. Toute la population était consternée : on attendait avec impatience les secours des villages voisins, car le Bourget possède une pompe, mais pas de pompiers.

Les compagnies de sapeurs-pompiers de Voglans, du Tremblay et du Vivers ne tardèrent pas à arriver et à combattre activement l'incendie, qui ne fut éteint que ce matin.

Les dégâts sont évalués à 150.000 fr. Parmi les propriétaires sinistrés citons MM. Michelier, Gaiffier, Silvestres, Mines veuves Ducret et Récamier. La plupart d'entre eux sont assurés.

Une vingtaine de ménages sont actuellement sans abri.